



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. **Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique de son assimilation à l'afrocentrisme**
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. **L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)**
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. **L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu, des origines à la période coloniale**
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. **Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie**
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. **Engagement des associations musulmanes dans la promotion du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)**
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit**
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. **Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun : matérialité du sacré et ontologies religieuses**
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. **La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla de la Province du Sanguié**
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. **La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) : genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain**
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. **L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960**
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
 Sadibou SEYDI..... 454-467
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
 Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
 BAYANG Sirbéle..... 482-495
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
 Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
 Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
 Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
 N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
 Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
 Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
 Charles SAMAKE..... 583-598
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
 Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>
- Philosophie**
- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>
- Anthropologie et sociologie**
- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssouf Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassinabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

- 79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement**
Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &
Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

- 80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique**
Saad CHAFIK..... 1285-1303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique

Saad CHAFIK

Laboratoire d'études et de Recherches Juridiques et politiques (LERJP),

Université Mohammed V-Souissi,

Rabat, Maroc,

Email : chafiksaad@hotmail.com

Date de soumission : 15-05-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

Résumé

Le continent africain, bien qu'il ne représente que moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre¹, concentre pourtant certaines des formes les plus aiguës de mobilité humaine liées aux dérèglements du climat. Le présent article questionne l'ampleur des dynamiques des migrations climatiques en Afrique à partir d'une analyse documentaire croisant les bases de données de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), les rapports de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi qu'un corpus de travaux empiriques consacrés au Sahel, à la Corne de l'Afrique et aux littoraux ouest-africains. On peut dégager trois résultats principaux. Tout d'abord, la mobilité climatique en Afrique est largement interne et de courte distance, ce qui va à l'encontre du récit alarmiste d'un « exode » vers l'Europe. Ensuite, le climat n'agit jamais comme une cause isolée, il agit comme un multiplicateur de vulnérabilités préexistantes, au point que les populations les plus pauvres sont souvent moins mobiles, et non davantage. Troisièmement, l'Afrique possède la plus avancée des architectures normatives en matière de protection des personnes déplacées avec la Convention de Kampala à sa tête, mais souffre d'un déficit chronique de mise en œuvre. L'article propose de considérer la migration comme une stratégie d'adaptation à soutenir, et non comme une menace à contenir.

Mots-clés : migrations climatiques ; Afrique ; déplacements internes ; adaptation ; Convention de Kampala ; vulnérabilité ; gouvernance des mobilités.

The Dynamics of Climate Migration in Africa

Abstract

The African continent, which accounts for less than 4% of global greenhouse gas emissions, nevertheless concentrates some of the most acute forms of climate-related human mobility. This article examines the scale, dynamics and governance of climate migration in Africa through a documentary analysis combining the databases of the Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), reports by the World Bank and the International Organization for Migration, and a body of empirical research on the Sahel, the Horn of Africa and the West African coastline. Three main findings emerge. First, African climate mobility is overwhelmingly internal and short-distance, contrary to the alarmist narrative of an « exodus » towards Europe. Second, climate never operates as an isolated cause: it acts as a multiplier of pre-existing vulnerabilities, to the point that the poorest populations are

¹African Development Bank Group. (2025, October 29). Focus Afrique. Banque Africaine de Développement. <https://www.afdb.org/fr/cop-30/focus-afrique>

often less mobile, not more. Third, Africa possesses the world's most advanced normative architecture for the protection of displaced persons, foremost the Kampala Convention, yet suffers from a chronic implementation gap. The article argues for reading migration as an adaptation strategy to be supported rather than a threat to be contained.

Keywords : climate migration ; Africa; internal displacement; adaptation ; Kampala Convention ; vulnerability; mobility governance.

Introduction

On dit souvent que l'Afrique subit un dérèglement climatique qu'elle n'a pas causé. Avec moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce continent est l'une des régions du monde où le réchauffement se fait le plus vite et dont les capacités d'absorption des chocs sont les plus fragiles (GIEC, 2022). L'année 2024, l'une des plus chaudes jamais enregistrées sur le continent, a causé une illustration saisissante des anomalies climatiques, avec des inondations historiques dans le bassin du lac Tchad et au Soudan, et une sécheresse la plus sévère depuis deux décennies en Afrique australe, en plus des cyclones à répétition dans le canal du Mozambique (OMM, 2025). Derrière ces statistiques météorologiques se profile une réalité humaine grandissante, celle des personnes obligées de quitter leur lieu de vie, temporairement ou durablement.

Les chiffres nous donnent une idée de l'ampleur de ce phénomène. En 2024, quelque 7,8 millions de déplacements ont été causés en Afrique par des phénomènes météorologiques extrêmes, soit 1,8 million de plus que l'année précédente, et plus des deux tiers de ces mouvements ont eu lieu en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (FICR, 2025). Entre 2013 et 2024, les inondations ont entraîné quelque 30 millions de déplacements de personnes sur le continent, soit plus de 70 % du total des déplacements dus aux catastrophes (FICR, 2025). À la fin de l'année 2024, l'Observatoire des situations de déplacement interne notait à l'échelle mondiale un nombre record d'environ 83 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne (IDMC, 2024, 2025). Et les projections prospectives, convergent vers une amplification du phénomène, en effet, le rapport Groundswell de la Banque mondiale estime que, sans action climatique et de développement, jusqu'à 86 millions de personnes pourraient être amenées à migrer à l'intérieur de leur pays en Afrique subsaharienne d'ici 2050, auxquelles s'ajouteraient 19 millions en Afrique du Nord (Clement et al., 2021).

Ces déplacements internes en Afrique où les « migrations climatiques » reste rempli de représentations approximatives, voire erronées. Le discours médiatique et sécuritaire, qui

évoque régulièrement ces réfugiés, déferlant sur les côtes européennes, résiste mal à l'examen empirique ; l'immense majorité des mobilités environnementales africaines sont internes, de courte distance, souvent temporaires, et s'orientent en premier lieu vers les villes du continent (Boas et al., 2019). De même, l'idée d'une relation instinctive entre dégradation climatique et départ ne prends pas en considération l'existence d'un enseignement central de vingt ans de recherche, qui stipule que la décision migratoire est toujours multifactorielle, et les plus vulnérables sont souvent ceux qui ne peuvent pas partir (Black et al., 2011).

Ce travail fait partie de notre recherche sur les dimensions géopolitiques de l'eau en Afrique. Alors que l'analyse hydro-politique s'interroge sur la ressource, l'analyse des mobilités climatiques, quant à elle, s'interroge sur les populations qui en dépendent. L'article se construit autour de la question de recherche suivante : à quel degré les dérèglements climatiques reconfigurent-ils les mobilités humaines en Afrique, et les cadres de gouvernance existants sont-ils à la hauteur de cette recomposition ? pour ce fait, trois hypothèses sont mises à l'épreuve. La première hypothèse affirme que la mobilité climatique africaine est structurellement interne et régionale, et que sa composante intercontinentale est marginale. La deuxième hypothèse affirme que le climat agit comme un multiplicateur de vulnérabilités et non comme une cause indépendante, ce qui signifie que l'exposition ne se transforme en déplacement qu'à travers des médiations socio-économiques et institutionnelles. La troisième soutient que le décalage entre l'avance normative africaine, qui est la plus aboutie au monde en matière de protection des déplacés et sa mise en œuvre effective constitue aujourd'hui le principal verrou de gouvernance. L'article est structuré comme suit : une revue littérature est proposée afin de retracer la généalogie du concept de migration climatique et les principaux acquis empiriques du champ ; suivie par la méthodologie utilisée, qui repose sur une analyse de documents et études de cas à l'échelle régionale ; les résultats exposent un diagnostic quantitatif du phénomène suivi d'un examen du Sahel et du bassin du lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et des littoraux ouest-africains puis d'une analyse transversale ; enfin les implications théoriques et politiques de ces résultats sont abordés, puis la conclusion reprend les hypothèses et ouvre des pistes de recherche.

1. Revue de littérature

Le terme de « réfugié environnemental » fait son apparition dans le vocabulaire international au milieu des années 1980, par Essam El-Hinnawi (1985) qui définit ainsi les personnes contraintes de quitter leur habitat traditionnel du fait d'une perturbation environnementale

majeure². Les travaux de Norman Myers, qui lança le fameux chiffre de 200 millions de réfugiés environnementaux potentiels d'ici à 2050 (Myers, 2002), donnent plus de poids significatif à propos de cette nouvelle catégorie de réfugiés. Cette première génération de recherches a contribué à faire du problème un sujet important, tout en compliquant le débat pendant de nombreuses années. François Gemenne (2011) a montré combien les estimations liées aux mouvements des réfugiés, reposaient sur un raisonnement fragile, consistant à assimiler population exposée et population migrante ; compter les habitants des zones menacées ne dit rien de ceux qui partiront effectivement, ni de la distance, de la durée ou du caractère contraint de leur départ.

Pour leur part, les géographes et démographes spécialisés dans la migration, soulignent que les mouvements dits environnementaux s'inscrivent presque toujours dans des systèmes migratoires préexistants, saisonniers ou circulaires, que le facteur climatique vient moduler plus qu'il ne les créer (Piguet, 2013 ; Tacoli, 2009). Ce débat a abouti à une position médiane, largement consensuelle aujourd'hui, dont sont les repères, le rapport Foresight du gouvernement britannique (2011) et l'article séminale de Black et al. (2011) : la migration résulte de l'interaction de cinq familles de déterminants, économiques, politiques, sociaux, démographiques et environnementaux, et le changement climatique agit sur la décision migratoire à travers ces déterminants, rarement indépendamment d'eux. Cette situation est qualifiée par les chercheurs de « multi-causalité ». C'est pourquoi les organisations internationales préfèrent utiliser les expressions « migration environnementale » ou « mobilité humaine dans le contexte du changement climatique » plutôt que le terme « réfugié climatique », qui n'a pas de reconnaissance juridique. (OIM, 2019).

À partir des années 2000, on assiste à un tournant empirique du champ, particulièrement fécond sur les terrains africains. Les travaux de Henry, Schoumaker et Beauchemin (2004) sur le Burkina Faso montrent, grâce à des données biographiques, que les déficits de pluie augmentent les migrations temporaires sur de courtes distances, mais ont tendance à réduire les migrations internationales sur de longues distances, un résultat qui va à l'encontre des intuitions et qui sera confirmé à maintes reprises. En Éthiopie, Gray et Mueller (2012) montrent que la sécheresse encourage la migration masculine pour le travail, mais réduit la mobilité matrimoniale féminine, mettant ainsi en lumière la profonde différenciation de genre des réponses migratoires. À l'échelle macroéconomique, Barrios, Bertinelli et Strobl (2006) attribuent une partie de

² El-Hinnawi, E. (1985). Environmental Refugees. UNEP.

l'urbanisation subsaharienne à la baisse tendancielle des précipitations, tandis que Marchiori, Maystadt et Schumacher (2012) estiment que les anomalies climatiques ont provoqué le déplacement de plusieurs millions de personnes en Afrique subsaharienne au cours de la seconde moitié du XXe siècle.

L'analyse synthétique menée par Hoffmann et ses collègues en 2020 à partir d'une trentaine d'études économétriques montre que les impacts migratoires du changement environnemental sont les plus marqués dans les pays à revenu intermédiaire fortement tributaires de l'agriculture, tandis qu'ils tendent à se dissimuler dans les pays les plus pauvres, où les ménages n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour quitter leur lieu de résidence. Une conclusion similaire est formulée par Kaczan et Orgill-Meyer (2020), qui estiment que les chocs climatiques peuvent aussi bien stimuler la migration que la décourager, selon qu'ils dégradent ou non le capital nécessaire pour se déplacer. À ce sujet, Cattaneo et al. (2019) évoquent un double visage de la contrainte climatique ; elle pousse à l'exil ceux qui ont les ressources nécessaires pour partir, et enferme sur place ceux qui n'en ont pas.

Un deuxième changement important concerne la manière dont la migration est perçue. Autrefois considérée comme un échec de l'adaptation, puisque partir signifiait ne pas pouvoir rester, elle est aujourd'hui de plus en plus reconnue comme une véritable stratégie d'adaptation. (McLeman et Smit, 2006 ; Black et al., 2011). Les transferts de fonds effectués par les migrants permettent de financer la diversification des revenus, l'adaptation des pratiques agricoles ou la reconstruction après les chocs variés ; la migration saisonnière aide à la consommation des ménages ; l'installation en ville d'un membre de la famille représente une assurance en cas de mauvaises récoltes. Le projet « Where the Rain Falls », mené dans huit pays dont plusieurs africains, a documenté ces usages adaptatifs de la mobilité, tout en montrant qu'ils peuvent basculer dans des formes érosives lorsque les chocs se répètent trop vite pour que les ménages se reconstituent (Warner et Afifi, 2014).

Cette requalification fait donc l'objet d'un aboutissement, à savoir une attention nouvelle portée aux populations dites « piégées », concept popularisé par le rapport Foresight (2011), où des groupes très exposés aux dégradations environnementales et trop démunis pour s'en soustraire par la mobilité. Adams (2016) rappelle toutefois que l'immobilité n'est pas toujours subie et que l'attachement au lieu, les solidarités locales, la valeur symbolique de la terre expliquent que des populations choisissent de rester dans des environnements objectivement dégradés. Zickgraf (2019) a donc plaidé pour une analyse conjointe des mobilités et des immobilités, seule susceptible d'appréhender toute la gamme des réponses humaines au stress

environnemental. Cette littérature montre que, pour l'Afrique, le défi majeur des prochaines décennies pourrait être moins les migrations massives que les populations contraintes de rester dans des territoires devenus invivables en raison des effets du changement climatique.

Un des points les plus disputés du champ est le lien entre dérèglement climatique, conflits armés et déplacements, avec l'Afrique comme principal terrain d'affrontement académique. L'idée selon laquelle le changement climatique est la principale cause des conflits, notamment au Darfour et au Sahel, a été largement remise en question. Des recherches en géographie politique montrent que ces conflits entre agriculteurs et éleveurs sont surtout liés à la marginalisation politique, aux problèmes fonciers et à l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de gestion des conflits, plutôt qu'à la seule rareté des ressources. (Benjaminsen et al., 2012 ; Raleigh, 2010). Le GIEC (2022) reprend la position d'équilibre qui reconnaît au climat un rôle de « multiplicateur de menaces », c'est-à-dire qu'il ne crée pas les conflits, mais aggrave leurs conditions de possibilité quand les institutions sont faibles. Cette controverse a une conséquence méthodologique importante pour l'analyse des déplacements dans des régions comme le bassin du lac Tchad ou le Liptako-Gourma, il demeure particulièrement difficile, sur le plan empirique, et discutable sur le plan analytique, d'établir une distinction nette entre les « déplacés climatiques » et les « déplacés de conflit », dans la mesure où ces deux dynamiques s'entrecroisent souvent au sein des trajectoires individuelles de mobilité forcée. (Ionesco et al., 2017).

Enfin, un dernier pan de littérature est relatif à la gouvernance juridique des mobilités climatiques. On part d'un constat bien connu, que la Convention de Genève de 1951 ne couvre pas les personnes qui fuient des dégradations environnementales, faute de « persécution » au sens du texte. Dans ce paysage, l'Afrique occupe une place singulière, qualifiée d'avant-gardiste par plusieurs auteurs (Adeola, 2018 ; ISS, 2024). Déjà la Convention de l'OUA de 1969 étendait la qualité de réfugié aux personnes fuyant des « événements troublant gravement l'ordre public », formule dont une partie de la doctrine pense qu'elle peut inclure certaines catastrophes. En particulier, la Convention de Kampala, adoptée en 2009 et entrée en vigueur en 2012, représente le premier et le seul à ce jour un instrument régional juridiquement contraignant au monde consacré aux personnes déplacées internes. L'article 5(4) évoque clairement les déplacements dus au changement climatique, ce qui la situe en avance sur tous les cadres comparables (Union africaine, 2009 ; CICR, 2018). On y ajoute des instruments plus récents, à savoir le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes (2018), le protocole correspondant de l'IGAD, et la Déclaration ministérielle de Kampala sur les

migrations, l'environnement et le changement climatique, signée par onze États d'Afrique de l'Est en 2022 puis étendue à l'échelle continentale l'année suivante. C'est le premier cadre régional au monde spécifiquement dédié à la mobilité climatique (ISS, 2024). La littérature s'accorde cependant sur un diagnostic qui stipule qu'il y a un déficit massif d'application, du fait du manque de ressources, de la faiblesse des systèmes d'asile et d'état civil, et d'une volonté politique inégale (Adeola, 2018). C'est précisément cet écart entre les cadres normatifs établis et les réalités observées sur le terrain que la présente étude entend analyser et mettre en évidence.

2. Méthodologie

Cette recherche s'appuie sur une approche qualitative, basée sur l'analyse documentaire et la méthode d'études de cas comparées. Ce choix s'explique par la nature même de l'objet, du fait que les mobilités climatiques ne se réduisent pas à une seule variable, et leur mesure directe se heurte à des obstacles bien identifiés, comme l'absence de catégorie statistique consacrée. L'analyse est compliquée par l'impossibilité d'attribuer les décisions de déplacement à une seule cause environnementale, celles-ci résultant généralement de facteurs multiples, ainsi que par des méthodes de mesure qui recensent les épisodes de déplacement plutôt que les individus eux-mêmes. Loin de prétendre produire de nouvelles données, l'étude adopte une posture de synthèse critique en confrontant les données existantes entre elles, les replacer dans leurs contextes régionaux et interroger leur signification pour la gouvernance.

Le corpus utilisé comporte trois niveaux d'organisation. La première rassemble les données quantitatives produites par les organismes de référence, à savoir les rapports mondiaux sur le déplacement interne de l'IDMC (éditions 2024 et 2025), les rapports Groundswell de la Banque mondiale (Rigaud et al., 2018 ; Clement et al., 2021), le rapport 2025 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les déplacements climatiques en Afrique, l'état du climat en Afrique publié par l'Organisation météorologique mondiale (OMM, 2025) ainsi que les publications de l'Organisation internationale pour les migrations. La deuxième regroupe les publications évaluées par les pairs, issues des bases Scopus et Google Scholar, interrogées à partir des descripteurs, « environmental migration », « déplacement » croisés avec « Africa », « Sahel », « Horn of Africa », en priorisant les études empiriques et les revues publiées entre 2004 et 2025. La troisième comprend les instruments juridiques et politiques, à savoir la Convention de Kampala et son état de ratification, la Convention de l'OUA de 1969, les protocoles de libre circulation, la Déclaration de Kampala de 2022, mais aussi les développements jurisprudentiels récents, de l'arrêt Teitiota du Comité

des droits de l'homme (2020) à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2025 sur les obligations climatiques des États.

On a choisi trois configurations régionales pour couvrir la diversité des aléas et des formes de mobilité. Le Sahel central et le bassin du lac Tchad sont des exemples de l'interaction entre dérèglements hydro climatiques et conflits armés, qui prolonge directement les travaux antérieurs sur la militarisation des ressources hydriques. La Corne de l'Afrique est le cas typique des sécheresses et des déplacements massifs, dans une région dotée paradoxalement par des cadres de gouvernance migratoire les plus innovants du continent. Enfin, les côtes d'Afrique de l'Ouest permettent d'examiner le risque de l'érosion côtière et l'élévation du niveau marin, avec les premières opérations de relocalisation planifiée, à travers les cas le du couloir Abidjan-Lagos.

Pour les limites, il faut en expliciter trois. D'abord, la qualité inégale des données: les chiffres de déplacement comptabilisent des mouvements et non des personnes, une même famille pouvant être déplacée plusieurs fois dans l'année, ce qui interdit les additions prématurées. Ensuite, une autre limite réside dans le biais de visibilité des déplacements soudains où les mobilités liées aux dégradations comme la salinisation et désertification, sont systématiquement sous-enregistrées, car elles empruntent les canaux ordinaires de la migration économique. Enfin, la troisième limite concerne la portée des projections prospectives de type Groundswell, qui reposent sur des scénarios démographiques et climatiques dont le degré d'incertitude augmente à mesure que l'horizon temporel s'éloigne ; Ces estimations doivent donc être interprétées comme des ordres de grandeur conditionnels plutôt que comme des prévisions certaines. Loin de remettre en cause la validité de la démarche, ces limites renforcent au contraire la nécessité de recourir à une multiplication des sources, afin de consolider la robustesse et la fiabilité de l'analyse.

3. Résultats et analyse

Le premier résultat de l'analyse est un constat de croissance rapide et soutenue. Entre 2009 et 2023, les déplacements provoqués par les dangers météorologiques extrêmes en Afrique ont été multipliés par six, passant d'environ un million à 6,3 millions de mouvements annuels (IDMC, 2024 ; ISS, 2024), pour atteindre 7,8 millions en 2024 (FICR, 2025). Ces déplacements suivent une géographie très concentrée : l'Afrique de l'Est arrive en tête avec 2,8 millions de mouvements en 2024, suivie de l'Afrique centrale avec 2,4 millions, des régions où les chocs climatiques s'ajoutent aux crises sécuritaires (FICR, 2025). Les inondations représentent de loin le phénomène le plus pesant, avec plus de 70 % des déplacements liés aux catastrophes sur le

continent entre 2013 et 2024 leur sont attribuables, soit environ 30 millions de mouvements, bien plus que pour les sécheresses et les tempêtes (FICR, 2025). Soulignons cette prééminence des inondations, car elle remet en cause l’imaginaire courant qui associe d’abord la migration climatique africaine à l’avancée du désert.

Le tableau 1 résume les ordres de grandeur principaux. En fin 2024, l'Afrique subsaharienne concentrait à elle seule près de la moitié des quelque 83 millions de déplacés internes enregistrés dans le monde, toutes causes confondues, alors qu'elle ne représente qu'environ 15 % de la population mondiale (IDMC, 2024, 2025). Quasiment toutes ces situations sont le fait de déplacements internes, cependant, les franchissements de frontières motivés par des facteurs environnementaux restent minoritaires et, lorsqu’ils ont lieu, se font quasiment exclusivement vers les pays voisins, colle le cas des Somaliens vers le Kenya et l’Éthiopie, et des Nigériens vers le Niger et le Cameroun. En revanche, la part intercontinentale reste marginale par rapport aux volumes concernés, confirmant ainsi un fait bien établi dans la littérature sur les migrations africaines qui stipule que contrairement aux discours convenus, l’essentiel des déplacements du continent s’effectue à l’intérieur même de celui-ci (Flahaux et De Haas, 2016). Notre première hypothèse reçoit ici une confirmation nette.

Tableau 1 : Indicateurs récents des déplacements liés aux aléas climatiques en Afrique

Indicateur	Valeur
Déplacements liés aux aléas météorologiques extrêmes en Afrique (2024)	≈ 7,8 millions
Déplacements liés aux aléas climatiques en Afrique (2023)	≈ 6,3 millions (× 6 depuis 2009)
Déplacements dus aux inondations en Afrique (cumul 2013-2024)	≈ 30 millions (> 70 % du total)
Part de l'Afrique subsaharienne dans le stock mondial de déplacés internes (fin 2023)	≈ 46 %
Stock mondial de déplacés internes (fin 2024)	≈ 83 millions
Projection de migrants climatiques internes en Afrique subsaharienne d'ici 2050 (scénario pessimiste)	Jusqu'à 86 millions

Sources : FICR (2025) ; IDMC (2024) ; IDMC (2025) ; Clement et al. (2021)

Note : Les chiffres comptabilisent des déplacements (mouvements) et non des individus ; une même personne peut être déplacée plusieurs fois au cours d'une année.

Le Sahel central concentre presque tous les ingrédients de la crise de mobilité contemporaine, avec un réchauffement au-dessus de la moyenne mondiale, une variabilité pluviométrique extrême entre sécheresses et inondations record, une dépendance massive à l’agriculture

pluviale et au pastoralisme, une croissance démographique rapide, et des conflits armés qui, depuis 2012, ont fait de la zone des trois frontières l'un des épicentres mondiaux du déplacement forcé. Ces dynamiques ont une conséquence migratoire immédiate, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ce sont plusieurs millions de personnes qui sont aujourd'hui déplacées, sans qu'il soit possible, ni pertinent, d'attribuer à chacune un motif unique, tant la fuite devant la violence, l'abandon de terres devenues improductives et la perte du bétail se mêlent dans les récits des personnes concernées (Ionesco et al., 2017 ; OIM, 2024).

En outre, le cas du lac Tchad montre la nécessité de se méfier des évidences. Il faut sérieusement nuancer le récit dominant, celui d'un lac diminué de 90 % depuis les années 1960 et condamné à disparaître, jetant sur les routes des millions de riverains ; les travaux hydrologiques de référence indiquent que le lac, après la contraction dramatique des sécheresses de 1973 et 1984, s'est stabilisé dans son état de « petit lac Tchad » et connaît même, selon les années, des remontées de niveau, les inondations de 2022 et 2024 l'ayant rappelé avec brutalité (Lemoalle et Magrin, 2014). Le bassin ne manque donc pas d'eau mais souffre de son extrême variabilité qui ruine la prévisibilité dont dépendent les systèmes productifs, combinée à l'insécurité créée par Boko Haram et ses factions qui rend inaccessible les zones les plus productives du lac. Dans le bassin, les quelque trois millions de déplacés sont, en ce sens, les victimes d'une crise de gouvernance amplifiée par le climat bien plus que d'un assèchement, la formule du « multiplicateur de menaces » trouve ici son terrain d'application le plus exact, et notre deuxième hypothèse sa première confirmation.

Un dernier enseignement sahelien mérite d'être relevé, c'est celui de la persistance, au cœur même de la crise, de mobilités adaptatives anciennes. La migration transfrontalière, les migrations saisonnières vers les zones cotonnières ou les villes côtières, et les mouvements commerciaux continuent d'agir comme des amortisseurs de choc partout où l'insécurité ne les a pas interrompus. Quand ces circulations sont bloquées avec des cas comme les fermetures de frontières, couvre-feu, les interdictions de circuler à moto, la capacité d'adaptation des ménages s'effondre et le déplacement forcé prend le relais. En d'autres termes, la crise migratoire dans le Sahel est moins une crise de la mobilité qu'une crise de l'immobilisation des mobilités ordinaires.

Entre 2020 et 2023, la Corne de l'Afrique a connu la pire sécheresse depuis quarante ans, avec cinq saisons de pluies consécutives insuffisantes en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. En 2022, la sécheresse seule a déplacé plus d'un million de personnes en Somalie, s'ajoutant aux déplacés du conflit avec les Chabab ; aussi, le retour paradoxal à des inondations dévastatrices à la fin de

2023, sous l'effet combiné d'El Niño, a généré de nouveaux mouvements massifs, illustrant l'enchaînement sécheresse-inondation qui caractérise désormais la région (IDMC, 2024). La famine somalienne de 2011, est restée gravée dans les mémoires, puisqu'elle avait fait environ un quart de million de morts, et avait montré que la mortalité se concentrait précisément parmi ceux qui n'avaient pas pu partir à temps, des populations piégées par la pauvreté, l'insécurité et la fermeture temporaire de la frontière kényane (ISS, 2024). L'épisode a durablement marqué la pensée internationale sur les mobilités climatiques, en apportant la preuve tragique que l'immobilisme peut tuer plus que la migration.

Loin de constituer un paradoxe, cette même région s'impose comme le laboratoire institutionnel le plus avancé du continent en matière de protection des personnes déplacées. À la suite de la sécheresse et de la famine ayant frappé la Somalie en 2011, le Kenya et l'Ouganda ont reconnu *prima facie*³ le statut de réfugié aux Somaliens concernés, en s'appuyant sur l'article 1(2) de la Convention de l'OUA selon une interprétation particulièrement extensive, demeurée à ce jour sans équivalent dans le reste de l'Afrique (ISS, 2024). L'IGAD a franchi une étape importante en adoptant un protocole sur la libre circulation qui prévoit explicitement l'entrée et le séjour des personnes touchées par des catastrophes. Dans cette même dynamique, Kampala a accueilli en 2022 la signature, par onze États de la région, de la première déclaration ministérielle au monde consacrée aux migrations induites par le changement climatique, une initiative ensuite élargie à l'échelle du continent africain en 2023 (ISS, 2024). Toutefois, le contraste entre cette avancée normative et les conditions observées dans les camps et les sites de déplacés demeure particulièrement marqué. Si les cadres juridiques et politiques sont désormais en place, leur mise en œuvre concrète, notamment en matière de délivrance de documents, de liberté de circulation et d'accès aux services essentiels, reste limitée et constitue davantage l'exception que la règle.

Le dernier cas attire l'attention sur un risque dont la progression est lente, moins spectaculaire mais dont les conséquences à terme peuvent être plus graves. L'érosion côtière et l'élévation du niveau marin le long du golfe de Guinée et du littoral sénégal-mauritanien. Les zones côtières de basse altitude d'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus peuplées au monde et elles enregistrent la plus forte croissance démographique, du fait de la littoralisation des économies et de l'urbanisation (Neumann et al., 2015). Mais ici le rivage recule d'endroits de plusieurs

³ En droit international des réfugiés, une **reconnaissance *prima facie* du statut de réfugié** signifie qu'un État accorde le statut de réfugié **à un groupe entier de personnes**, sans examiner individuellement chaque demande, parce que la situation dans leur pays d'origine est manifestement de nature à justifier une protection internationale.

mètres par an, menaçant une série presque continue de métropoles : Nouakchott, Dakar, Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, concentrant la plus grande partie du PIB de leurs pays respectifs. Contrairement au Sahel, la mobilité se manifeste ici de façon discrète, avec des abandons progressifs de quartiers de pêcheurs, des relogements à la parcelle, des densifications des périphéries intérieures, de sorte que le phénomène échappe largement aux statistiques de déplacement.

Une analyse transversale nous permet de comparer les trois cas, on découvre trois éléments communs. Tout d'abord, le rôle central des villes africaines en tant que destinations des mobilités climatiques, qu'il s'agisse des déplacés sahéliens vers Ouagadougou ou Niamey, des éleveurs somaliens décapitalisés s'installant en périphérie de Mogadiscio ou des pêcheurs sénégalais relocalisés aux portes de Saint-Louis, c'est l'urbain qui absorbe l'essentiel des flux, conformément aux projections Groundswell faisant des villes les points de convergence des migrations climatiques internes (Clement et al., 2021). Ces villes d'accueil, quant à elles, sont souvent exposées, construites le plus souvent en zones inondables ou littorales, insuffisamment équipées en services, elles transforment régulièrement les déplacés en habitants de quartiers précaires et à risque, créant ainsi des déplacements dits de second ordre. Le problème des migrations climatiques en Afrique est donc en grande partie un problème de gouvernance urbaine. La deuxième constante est l'importance des populations piégées. Dans les cas étudiés, les plus vulnérables ne sont pas les partants mais les restants forcés : ménages sahéliens sans bétail donc sans moyen de migrer, familles somaliennes décédées sur place en 2011, habitants âgés des quartiers côtiers refusant ou ne pouvant quitter des maisons invendables. Ce résultat, cohérent avec les méta-analyses mentionnées précédemment (Hoffmann et al., 2020 ; Kaczan et Orgill-Meyer, 2020), renverse la charge du problème public, en montrant que le défi n'est pas d'empêcher des départs, mais de rendre le départ possible pour ceux qui en ont besoin et le maintien viable pour ceux qui le choisissent. Enfin, la troisième constante est le décalage systématique entre l'arsenal normatif et la protection effective, ni l'évocation expresse du changement climatique dans la Convention de Kampala, ni les protocoles de libre circulation, ni les déclarations ministérielles n'ont, jusqu'à présent, produit de droits opposables tangibles pour les personnes concernées. L'examen vient donc conforter les deux hypothèses de départ.

4. Discussion

Cette étude apporte d'abord un volet critique. En premier lieu, Elle valide, à l'aide de données récentes, l'inconsistance empirique du discours sécuritaire qui fait des migrations climatiques africaines une menace pour l'Europe. Les déplacements recensés sont intérieurs, régionaux,

fortement urbains et souvent circulaires, et même les prévisions les plus défavorables concernent des migrations intérieures (Clément et al., 2021). Les travaux de Bettini (2013) et de Boas et al. (2019) montrent que la figure du « réfugié climatique » sert souvent à légitimer des politiques d'externalisation des frontières et de conditionnement de l'aide internationale. Pourtant, loin de répondre efficacement aux défis posés par les changements environnementaux, ces politiques entravent les mobilités régionales, qui représentent un levier essentiel d'adaptation pour les populations sahéliennes et est-africaines. Elles contribuent ainsi à enfermer certaines populations dans une immobilité contrainte, renforçant leur exposition aux risques et leur vulnérabilité. Cette dynamique met en évidence un effet contre-productif dont les décideurs africains et européens gagneraient à prendre pleinement conscience. En limitant les formes ordinaires de mobilité, les politiques restrictives réduisent les capacités d'adaptation des populations et contribuent, à plus long terme, à accroître le risque de déplacements forcés.

Le deuxième axe de discussion porte sur le paradoxe institutionnel africain. Ce n'est pas pour rien que le continent le plus touché par les déplacements a aussi été celui qui a produit les instruments juridiques les plus novateurs, cela témoigne d'une capacité d'innovation normative que l'on refuse trop souvent aux institutions africaines, et dont le reste du monde s'inspire désormais ouvertement. Mais ce capital normatif ne se transforme pas en protection. Très inégalement transposée dans les droits internes, la Convention de Kampala, ratifiée par une trentaine d'États membres de l'Union africaine, les conférences des États parties restent irrégulières ; et rares sont les personnes déplacées qui peuvent, concrètement, se prévaloir de ses dispositions devant une administration ou un juge (CICR, 2018 ; Adeola, 2018). L'explication tient à un ensemble de facteurs, comme les ressources budgétaires, la faiblesse de l'état civil, les priorités sécuritaires, la réticence des États à se lier les mains sur des populations perçues comme politiquement sensibles, et qui renvoie à une donnée structurelle : la protection des déplacés coûte cher à des États dont plusieurs sont eux-mêmes en crise de légitimité sur les territoires concernés.

Mais l'équation pourrait changer par deux évolutions récentes. La première est jurisprudentielle : la décision Teitiota du Comité des droits de l'homme (2020) a admis que le principe de non-refoulement pouvait s'opposer au renvoi d'une personne vers un pays où les effets du changement climatique l'exposeraient à un risque vital, et l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2025 a consacré l'existence d'obligations climatiques dont la violation engage la responsabilité internationale des États. Aucune des deux ne crée un statut de « réfugié climatique » ; mais elles fournissent toutefois aux juridictions africaines,

dont la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, des points d'appui pour densifier progressivement la protection. La deuxième évolution est financière : l'opérationnalisation du fonds « pertes et préjudices » décidée à la COP28 ouvre, au moins en principe, la possibilité de financer les relocalisations planifiées et l'accueil urbain des déplacés autrement que par l'aide humanitaire d'urgence. Le test des prochaines années sera de voir si ces ressources parviennent aux collectivités locales qui supportent aujourd'hui le poids principal de la charge.

Le troisième axe prolonge la conclusion centrale de l'analyse transversale : si la migration est une stratégie d'adaptation et l'immobilité contrainte la vulnérabilité maximale, alors l'action publique doit être réorientée selon trois lignes. La première consiste à sécuriser les mobilités existantes, migrations saisonnières, circulations transfrontalières, et autres déplacements, par la mise en œuvre effective des protocoles de libre circulation, des documents d'identité accessibles et la protection des couloirs pastoraux ; c'est l'option la moins coûteuse et la plus immédiatement efficace. La deuxième ligne porte sur les villes d'accueil : planifier l'extension urbaine hors zones inondables, investir dans les services des quartiers d'accueil, reconnaître administrativement les nouveaux arrivants, sans quoi les déplacés restent invisibles aux politiques publiques. La troisième ligne, la plus délicate, concerne les relocalisations programmées, appelées à se multiplier sur les littoraux. Dans les trois cas, l'objectif demeure le même : ne plus considérer la mobilité comme une anomalie qu'il faudrait corriger, mais comme une réalité normale et durable des sociétés africaines, qu'il convient d'accompagner et de gérer de manière adaptée.

Conclusion

À l'issue de ce parcours, les trois hypothèses de départ sont confirmées, chacune avec ses spécificités. La mobilité climatique africaine est bel et bien une affaire interne et régionale, sur les 7,8 millions de déplacements enregistrés en 2024, la plupart ont eu lieu à l'intérieur des frontières nationales, et les projections pour 2050 décrivent également des migrations internes, principalement orientées vers les villes. Le climat agit plutôt comme un multiplicateur de risques, et non comme une cause autonome, du lac Tchad à la Corne de l'Afrique, l'exposition ne se transforme en déplacement qu'à travers le prisme des conflits, de la pauvreté et des défaillances institutionnelles, et ce sont les populations qui n'ont pas les moyens de partir qui en paient le plus lourd tribut. Le verrou principal est bel et bien celui de la mise en œuvre ; l'Afrique n'a pas besoin de nouvelles normes, elle dispose des plus avancées au monde, mais il en faut de ressources, de volonté politique et de mécanismes de responsabilité pour les faire vivre.

Ces conclusions ouvrent ainsi un agenda de recherche. Trois chantiers nous semblent prioritaires : mesurer les mobilités liées aux dégradations lentes, angle mort persistant des systèmes statistiques ; étudier les relocalisations planifiées en cours, dont les enseignements conditionneront les opérations de la prochaine décennie ; et analyser les populations immobiles, volontaires ou piégées, qui constituent peut-être la question sociale africaine du siècle. En matière de politiques, l'essentiel tient en une phrase : dans une Afrique qui se réchauffe plus vite qu'elle n'émettait, la mobilité n'est pas le naufrage de l'adaptation, c'est l'un de ses canots de sauvetage, à condition d'arrêter de le trouser. Il serait paradoxal, et même tragique, que la communauté internationale mette plus d'énergie à contenir les migrants climatiques africains qu'à contenir le réchauffement qui les met en mouvement.

Références bibliographiques

ADAMS Helen, 2016, « Why populations persist: mobility, place attachment and climate change », *Population and Environment*, vol. 37, n° 4, p. 429-448.

ADEOLA Romola, 2018, « La Convention de Kampala et le droit à ne pas être déplacé arbitrairement », *Revue Migrations Forcées*, n° 59.

BARRIOS Salvador, BERTINELLI Luisito et STROBL Eric, 2006, « Climatic change and rural-urban migration: the case of sub-Saharan Africa », *Journal of Urban Economics*, vol. 60, n° 3, p. 357-371.

BENJAMINSEN Tor A., ALINON Koffi, BUHAUG Halvard et BUSETH Jill T., 2012, « Does climate change drive land-use conflicts in the Sahel? », *Journal of Peace Research*, vol. 49, n°1, p. 97-111.

BETTINI Giovanni, 2013, « Climate barbarians at the gate? A critique of apocalyptic narratives on "climate refugees" », *Geoforum*, vol. 45, p. 63-72.

BLACK Richard, ADGER W. Neil, ARNELL Nigel W., DERCON Stefan, GEDDES Andrew et THOMAS David, 2011, « The effect of environmental change on human migration », *Global Environmental Change*, vol. 21, n° S1, p. S3-S11.

BOAS Ingrid, FARBOTKO Carol, ADAMS Helen, STERLY Harald, BUSH Simon, VAN DER GEEST Kees, WIEGEL Hanne, ASHRAF Hasan, BALDWIN Andrew, BETTINI Giovanni, BLONDIN Suzy, DE BRUIJN Mirjam, DURAND-DELACRE David, FRÖHLICH Christiane, GIOLI Giovanna, GUAITA Lucia, HUT Elodie, JARAWURA Francis X.,

LAMERS Machiel et HULME Mike, 2019, « Climate migration myths », *Nature Climate Change*, vol. 9, n° 12, p. 901-903.

CATTANEO Cristina, BEINE Michel, FRÖHLICH Christiane J., KNIVETON Dominic, MARTINEZ-ZARZOSO Inmaculada, MASTRORILLO Marina, MILLOCK Katrin, PIGUET Étienne et SCHRAVEN Benjamin, 2019, « Human migration in the era of climate change », *Review of Environmental Economics and Policy*, vol. 13, n° 2, p. 189-206.

CLEMENT Viviane, RIGAUD Kanta Kumari, DE SHERBININ Alex, JONES Bryan, ADAMO Susana, SCHEWE Jacob, SADIQ Nian et SHABAHAT Elham, 2021, *Groundswell Part II: Acting on internal climate migration*, Washington, Banque mondiale.

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES, 2020, *Constatations adoptées au titre de l'article 5 (par. 4) du Protocole facultatif, communication n° 2728/2016, Teitiota c. Nouvelle-Zélande (CCPR/C/127/D/2728/2016)*, Genève, Nations Unies.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, 2018, *J'ai dû tout quitter : les neuf ans de la Convention de Kampala*, Genève, CICR.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, 2025, *Obligations des États en matière de changement climatique* (avis consultatif du 23 juillet 2025), La Haye, CIJ.

EL-HINNAWI Essam, 1985, *Environmental refugees*, Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, 2025, *Forced to flee in a changing climate: Red Cross and Red Crescent action addressing climate and disaster displacement in Africa*, Genève, FICR.

FLAHAUX Marie-Laurence et DE HAAS Hein, 2016, « African migration : trends, patterns, drivers », *Comparative Migration Studies*, vol. 4, n° 1, article 1.

FORESIGHT, 2011, *Migration and global environmental change: future challenges and opportunities* (Final Project Report), Londres, Government Office for Science.

GEMENNE François, 2011, « Why the numbers don't add up: a review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes », *Global Environmental Change*, vol. 21, n° S1, p. S41-S49.

GIEC, 2022, *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (chap. 9 : Africa), Cambridge, Cambridge University Press.

GRAY Clark et MUELLER Valerie, 2012, « Drought and population mobility in rural Ethiopia », *World Development*, vol. 40, n° 1, p. 134-145.

HENRY Sabine, SCHOUMAKER Bruno et BEAUCHEMIN Cris, 2004, « The impact of rainfall on the first out-migration: a multi-level event-history analysis in Burkina Faso », *Population and Environment*, vol. 25, n° 5, p. 423-460.

HOFFMANN Roman, DIMITROVA Anna, MUTTARAK Raya, CRESPO CUARESMA Jesús et PEISKER Jonas, 2020, « A meta-analysis of country-level studies on environmental change and migration », *Nature Climate Change*, vol. 10, n° 10, p. 904-912.

INSTITUT D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ (ISS), 2024, « Garantir des avantages juridiques aux réfugiés climatiques en Afrique », *ISS Today*.

INTERNAL DISPLACEMENT MONITORING CENTRE, 2024, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2024* (GRID 2024), Genève, IDMC.

INTERNAL DISPLACEMENT MONITORING CENTRE, 2025, *Global report on internal displacement 2025* (GRID 2025), Genève, IDMC.

IONESCO Dina, MOKHNAACHEVA Daria et GEMENNE François, 2017, *The atlas of environmental migration*, Londres, Routledge.

KACZAN David J. et ORGILL-MEYER Jennifer, 2020, « The impact of climate change on migration: a synthesis of recent empirical insights », *Climatic Change*, vol.158, n°3-4, p.281-300.

LEMOALLE Jacques et MAGRIN Géraud (dir.), 2014, *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Éditions.

MARCHIORI Luca, MAYSTADT Jean-François et SCHUMACHER Ingmar, 2012, « The impact of weather anomalies on migration in sub-Saharan Africa », *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 63, n° 3, p. 355-374.

McLEMAN Robert et SMIT Barry, 2006, « Migration as an adaptation to climate change », *Climatic Change*, vol. 76, n° 1-2, p. 31-53.

MYERS Norman, 2002, « Environmental refugees: a growing phenomenon of the 21st century », *Philosophical Transactions of the Royal Society B*, vol. 357, n° 1420, p. 609-613.

NEUMANN Barbara, VAFEIDIS Athanasios T., ZIMMERMANN Juliane et NICHOLLS Robert J., 2015, « Future coastal population growth and exposure to sea-level rise and coastal flooding: a global assessment », *PLoS ONE*, vol. 10, n° 3, e0118571.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, 2019, *Glossaire de la migration* (Droit international de la migration n° 34), Genève, OIM.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, 2024, *Africa migration report* (2e éd.), *Connecting the threads: linking policy, practice and the welfare of the African migrant*, Addis-Abeba, OIM.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, 2025, *State of the climate in Africa 2024*, Genève, OMM.

PIGUET Étienne, 2013, « From "primitive migration" to "climate refugees": the curious fate of the natural environment in migration studies », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 103, n° 1, p. 148-162.

RALEIGH Clionadh, 2010, « Political marginalization, climate change, and conflict in African Sahel states », *International Studies Review*, vol. 12, n° 1, p. 69-86.

RIGAUD Kanta Kumari, DE SHERBININ Alex, JONES Bryan, BERGMANN Jonas, CLEMENT Viviane, OBER Kayly, SCHEWE Jacob, ADAMO Susana, Mc CUSKER Brent, HEUSER Silke et MIDGLEY Amelia, 2018, *Groundswell: Preparing for internal climate migration*, Washington, Banque mondiale.

TACOLI Cecilia, 2009, « Crisis or adaptation ? Migration and climate change in a context of high mobility », *Environment and Urbanization*, vol. 21, n° 2, p. 513-525.

UNION AFRICAINE, 2009, *Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* (Convention de Kampala), Kampala, UA.

WARNER Koko et AFIFI Tamer, 2014, « Where the rain falls: evidence from 8 countries on how vulnerable households use migration to manage the risk of rainfall variability and food insecurity », *Climate and Development*, vol. 6, n° 1, p.1-17.

ZICKGRAF Caroline, 2019, « Keeping people in place: political factors of (im) mobility and climate change », *Social Sciences*, vol. 8, n° 8, article 228.